

Les Lilas, le 4 novembre 2013

À Monsieur le Ministre
de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75 357 PARIS

Objet : Dépôt d'un préavis de grève nationale

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

La loi dit qu'une année scolaire comporte 36 semaines de cours, auxquelles il faut ajouter 2 journées de prérentrée et la participation aux sessions d'examen pour les enseignant-es. Considérant que les élèves sont lésés, le ministère programme dans le calendrier 2013-2014 le rattrapage de la journée du lundi 2 septembre.

En lycée, pour les élèves qui ont cours le mercredi matin, le rattrapage est fixé au mercredi 13 novembre 2013 après-midi et au mercredi 11 juin 2014 après-midi. Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin, le rattrapage est fixé soit au mercredi 13 novembre toute la journée ; soit au mercredi 11 juin 2014 toute la journée. La date est arrêtée par le recteur d'académie.

Au-delà de l'inefficacité pédagogique de ce rattrapage, cette décision exaspère au plus haut point l'ensemble des enseignant-es. Comment peut-on nous demander de rattraper une journée déjà travaillée ? Quel signal le ministère envoie-t-il aux enseignant-es lorsque ceux-ci ne comptent pas leurs heures lorsqu'il s'agit de s'investir dans un projet, organiser les sorties pédagogiques...

Faut-il rappeler l'accroissement important qu'ont généré le Bac Pro en 3 ans et la généralisation des CCF, alors que dans le même temps on gelait leur salaire et ce depuis 4 ans ? Faut-il rappeler la mise à l'écart des enseignant-es de la loi sur la réduction du temps de travail alors que dans le même temps ils voyaient leur charge de travail s'alourdir ? Faut-il rappeler la responsabilité du ministère dans la diminution du temps de formation des élèves en maintenant la généralisation du Bac Pro en 3 ans (suppression d'une année entière de formation) et en ne revenant pas sur les CCF qui s'effectuent sur le temps de cours ? Des CCF dont le calendrier encourage les élèves à ne plus venir en classe une fois les examens passés ?

Pour le SNUEP-FSU, la décision du ministère est un message très négatif envoyé aux PLP. Nos collègues ne peuvent que se sentir méprisés et découragés de poursuivre leur investissement sans faille, au moment où leurs salaires sont gelés, et où le pouvoir d'achat poursuit sa dégringolade.

Cette décision démontre bien la méconnaissance du travail réel des enseignant-es de lycée professionnel et le mépris dans lequel les tient l'administration. Ce nouveau calendrier anticipe en réalité les calendriers futurs qui prévoient déjà de faire rentrer les enseignant-es, voire les élèves dès la fin août.

Le SNUEP-FSU soutient l'ensemble des collègues de lycée professionnel qui s'opposent à ce pseudo-rattrapage.

Ainsi, il dépose un préavis de grève le mercredi 13 novembre pour couvrir les collègues et établissements qui seront dans l'action ce jour-là. Conformément à la réglementation en vigueur, tout-e collègue refusant d'effectuer cette journée de rattrapage sera administrativement couvert-e dans sa démarche.

Bien respectueusement,

Jean Sébastien Bélorgey,
Co-secrétaire général.